



Assignment du syndicat des copropriétaires par un copropriétaire

Par ValF

Bonjour, je suis copropriétaire dans un petit immeuble de 4 copropriétaires. Le nouveau copropriétaire Du RDC assigne le syndicat des copropriétaires car il y a eu des manquements de la part du syndic lors de la convocation de l'AG. Il demande donc l'annulation de l'AG et 1500?. Nous avons organisé une AGE, pour valider un cabinet d'avocat. Il a voté contre pour chaque résolution et nous informe que la note d'honoraire est incomplète, il manque également la lettre de mission, que nous ne pouvons pas valider ce cabinet car lui-même avocat et ancien avocat de ce même groupe et agissant pour cette assignation en tant qu'avocat car c'est son EI entreprise individuelle qui est propriétaire de ce bien et non pas la personne physique. Il dit également que le cabinet d'avocats choisi doit en informer le bâtonnier. Donc ma question est : que devons nous faire sachant que le syndic a multiplié les erreurs et continue à en faire, que nous ne comprenons pas cette situation. Et est-ce qu'il dit vrai ? Merci pour votre aide

Par yapasdequoi

Bonjour,
C'est un syndic professionnel ou l'un d'entre vous ?
Si votre syndic fait des erreurs, il faut en changer.
L'avocat choisi pour défendre le syndicat devra évidemment être indépendant de l'adversaire.